



| | | |
|---|---|---|
| Date de création : 11/02/2021 | Auteur : MD | Documents associés : |
| Participants : E. BARANES, T. BLAYAC, G. CHEIKBOSSIAN, P. LECTARD, P. MAHENC, R. MESTRE, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, M. SALA, F. RICCI, E. LAVAINÉ, F. SEYTE, N. LOPEZ, C. ANDRE, M. FRANCALANCI | Représentés : M. REYMOND, J. ROUANET. L. HUILLET, J-C .POUDOU, H.EMAD (Mairie), H.EMAD (AGGLO), C.ASSAF, R.PLANTON, M.DAVIN | Membres de droit et invités : T. CORTADE (Vice Doyen) L. MAGLIARI (Directeur Administratif) E. COLOMBIER (Direction – Assistante de direction) M. DUTILH (Direction - Gestionnaire) |

25 présents ou représentés sur 32 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h00.

FORMATION PLENIERE

- I Désignation d'un secrétaire de séance
- II Informations générales
- III Appel à questions diverses
- IV Approbation du PV du 08 décembre 2020
- V Modification des MCC 2020-2021
- VI Co-accréditation avec l'IAMM et l'Institut Agro-Montpellier SupAgro pour le Master mention ECONOMIE parcours Economie et développement agricole et Evaluation économique et adaptation changement climatique
- VII REH 2020-2021
- VIII Subvention pour l'organisation de la session CNU 05 en mai 2021

Formation plénière

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Emmanuelle LAVAINÉ est désignée secrétaire de séance.

2. Informations générales

F. Mirabel indique que la session du conseil d'UFR programmée initialement le 2 février dernier a dû être reportée au 11 février en raison d'une panne de ZOOM au niveau mondial.

Présentation des nouveaux membres représentant extérieurs au conseil d'UFR

La Ville et la Métropole de Montpellier ont procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil de l'UFR Economie.

Pour la Ville de Montpellier :

- > Titulaire : Mme Hind EMAD
- > Suppléante : Mme Agnès ROBIN

Pour la Métropole de Montpellier :

- > Titulaire : Mme Hind EMAD
- > Suppléante : Mme Véronique NEGRET

F. Mirabel indique qu'un calendrier des conseils jusqu'au mois de juillet est en cours d'élaboration. Ainsi chacun pourra anticiper au mieux les conseils afin d'être présent ou de se faire représenter.

Point sur la crise sanitaire :

F. Mirabel revient sur la gestion de la crise sanitaire. La circulaire de décembre 2020 permet d'accueillir les étudiants par groupe de 10, en particulier les étudiants les plus fragiles (tutorat, Réussir, PIR).

La circulaire du 22 janvier 2021 puis le décret qui a suivi permettent actuellement l'accueil de 20% de l'effectif des étudiants inscrits sur site. On peut recevoir 480 étudiants en simultanée. Les étudiants ne pouvant se rendre sur site doivent avoir la possibilité d'accéder aux cours et TD en distanciel.

Certains CM et TD sont proposés en hybride (présentiel et distanciel). Cependant très peu d'étudiants viennent sur site. Il est tout de même important de pouvoir proposer aux étudiants fragilisés de venir à la Faculté dans le respect des règles sanitaire.

G. Cheikbossian indique que la circulaire demande de la bienveillance quant à l'organisation des cours en présentiel en prévoyant également du distanciel. Cependant il informe que pour l'un de ses cours, un seul étudiant ne souhaite pas assister au cours en présentiel. Dans ce cas, faut-il malgré tout proposer un système hybride avec le cours assuré à distance pour cet unique étudiant ?

F. Mirabel répond qu'effectivement la circulaire impose des cours en hybride lorsque le présentiel est proposé. Il ajoute que M. Roze (ingénieur pédagogique) peut venir en appui auprès des enseignants qui le souhaitent afin de bénéficier des équipements de captation des cours.

F. Ricci s'interroge sur la possibilité de faire du contrôle continu en présentiel.

F. Mirabel indique qu'il est tout à fait possible de faire du contrôle continu en présentiel. Il convient dans ce cas de prévenir suffisamment tôt les étudiants et d'organiser les contrôles continus dans les grands amphithéâtres pour respecter les contraintes sanitaires. F. Mirabel pense que l'évaluation des connaissances en présentiel est la situation la plus favorable pour les étudiants, et la plus équitable.

F. Mirabel rappelle que les contrôles de TD et examens terminaux sont, à ce jour, prévus en présentiel.

Point sur la démarche qualité

| | | |
|--|--------------------------|------|
| | ECO_DIR_PV_20210211.docx | 2/10 |
|--|--------------------------|------|

La revue de processus a eu lieu le 19 janvier 2021. L'objectif était de présenter un bilan des actions menées dans le cadre de la démarche qualité au cours de l'année passée et de faire un point sur les axes d'améliorations à envisager. Des nouveaux groupes de travail seront mis en place :

- poursuite de la cohérence et de la progression des enseignements entre la L1 L2 L3,
- articulation entre les CM et les TD.

F. Mirabel souhaite également mettre en place des groupes de travail sur les méthodes pédagogiques en lien avec l'hybridation des cours mis en place. M. Roze organisera un groupe de travail sur l'hybridation des enseignements afin de faire un bilan et avoir un retour d'expérience. Cela pourrait être une sorte de séminaire sur une demi-journée.

M. Mirabel sollicitera les enseignants pour participer à ces groupes de travail.

Il rappelle que la licence a été auditée en novembre dernier et a obtenu la certification ISO 9001. La revue de direction au niveau de l'UM aura lieu courant avril.

F. Ricci souhaite avoir des précisions sur les liens entre les groupes de travail mis en place dans le cadre de la démarche qualité, la commission licence et le conseil de perfectionnement. Il ne comprend pas comment est gérée la licence. Il trouve intéressant la mise en place de ces groupes de travail mais jusqu'à présent, à aucun moment il n'a été sollicité.

F. Mirabel indique que le conseil de perfectionnement se tient tous les ans au mois de juin/juillet, sauf en 2020 qui est une année exceptionnelle au regard de la crise sanitaire. François Mirabel remercie Francesco Ricci qui souhaite y participer ; c'est une bonne nouvelle car très peu d'enseignants sont volontaires pour y participer.

Il précise que la démarche qualité et le conseil de perfectionnement sont deux choses distinctes mais complémentaires. Ce sont des moments d'échanges permettant d'envisager des axes d'amélioration.

Le conseil de perfectionnement fait l'objet d'un compte rendu.

La commission licence a travaillé sur l'élaboration de la prochaine accréditation 2021_2025.

Th. Blayac intervient pour préciser qu'il n'a jamais reçu de compte rendu concernant ces conseils de perfectionnement. Il souhaiterait que les équipes pédagogiques puissent obtenir les comptes rendus.

F. Mirabel approuve cette proposition de diffuser le compte rendu du conseil de perfectionnement Licence aux enseignants. Il serait bien aussi de transmettre aux équipes pédagogiques les comptes rendus des conseils de perfectionnement en master.

F. Ricci souhaiterait que l'ensemble des membres du conseil soient invités aux conseils de perfectionnement.

F. Mirabel précise que l'ensemble des membres du conseil ne peuvent pas être conviés, mais seulement des représentants enseignants.

Th. Blayac indique qu'il a été sollicité pour la démarche qualité mais qu'il n'a jamais été au conseil de perfectionnement de la licence.

Il regrette d'ailleurs n'avoir eu aucun retour sur le travail effectué dans le cadre de la démarche qualité sur les mathématiques et la réalisation d'une plaquette « A quoi ça sert les maths en économie ? »

F. Mirabel indique que la plaquette doit être revue car après un test auprès de trois classes de lycéens, les retours ne sont pas positifs car la plaquette est jugée trop complexe.

Il rappelle que l'équipe de direction est très mobilisée depuis plusieurs mois dans la gestion de la crise sanitaire et que dans ce contexte, du retard a été pris dans la mise en place de certains projets, en particulier celui de la constitution de la plaquette à destination des lycéens.

Th. Blayac indique qu'un premier travail a été fait sur les mathématiques visant à les restructurer : redéfinir les programmes sur 6 semestres au lieu de 3 actuellement afin de mieux coller à la microéconomie mais que cela n'a pas été suivi d'effet par la commission licence dans l'élaboration de la prochaine offre de formation.

F. Mirabel indique que la commission licence a plutôt choisi les mathématiques sur les deux premières années de la licence afin d'entrer dans la technique ensuite.

Il remercie Th. Blayac de l'intérêt porté au conseil de perfectionnement et l'informe qu'il compte sur sa présence pour le conseil de 2021. Il lui propose également de piloter un groupe de travail sur les maths pour économistes avec pour objectif la mise en place d'une UE facultative en hybride de remise à niveau en mathématiques prenant notamment en compte la réforme du baccalauréat. L'idée serait de revoir les bases en mathématiques permettant de réussir en économie, notamment pour les lycéens qui n'ont pas choisi la spécialité Mathématiques en première et terminale.

Th. Blayac ne souhaite pas forcément participer au conseil de perfectionnement. Il souhaite cependant avoir un compte-rendu ce conseil.

Concernant la proposition de pilotage d'un groupe de travail, il est intéressé mais ne se sent pas forcément le plus compétent. Il pense que J-C Poudou qui a initié le GT sur les mathématiques pourrait continuer.

G. Cheikbossian souhaite participer à ce groupe.

F. Mirabel propose d'y associer également J-C Poudou et A.N'Guyen.

F. Seyte indique que les mathématiques sont nécessaires dès la 2^e année, en particulier pour le cours en Statistiques.

Th. Blayac se demande s'il ne serait pas pertinent de demander des pré-requis pour entrer en 1^{ère} année de licence.

F. Mirabel répond que des pré-requis ou « attendus » sont mentionnés sur Parcoursup pour les lycéens qui souhaitent intégrer la 1^{ère} année de licence mais il précise que la licence d'économie n'est pas une filière sélective.

F. Ricci trouve intéressant que l'on discute de la gouvernance de la licence. Il demande qui en a la responsabilité.

F. Mirabel rappelle que T. Cortade, en tant que vice-doyen en charge de la formation est le pilote de la licence et les responsables par années sont :

- L1 : M. Reymond

- L2 : E. Lavaine

- L3 : Y. Maurice et S. Michel

F. Mirabel ajoute que, dans le cadre de la démarche qualité, des fiches activités seront rédigées pour que les rôles des responsables d'année soient bien définis.

S. Michel suggère que ce point soit abordé dans un prochain conseil d'UFR, notamment au regard de la gouvernance de la Licence et des Masters.

Point sur les rendez-vous de l'Éco

F. Mirabel remercie E. Baranes pour son implication dans l'organisation des « Rendez-vous de l'Eco »

Le 9 février dernier a eu lieu une table ronde à 18h sur le thème « Changement climatique et économie » en partenariat avec Midi Libre.

Le 23 mars à 18h aura lieu une nouvelle table ronde sur le thème des GAFAM.

Ces tables rondes, au vu du contexte actuel, se déroulent en visio-conférence et sont diffusées sur la chaîne YouTube de la faculté ainsi que sur le site de Midi Libre.

F. Mirabel invite tous les enseignants à proposer de nouvelles thématiques de conférences afin de pérenniser le cycle des rendez-vous de l'Éco.

Droit à la propriété intellectuelle des cours en ligne

S. Michel a sollicité l'équipe de direction au sujet de la réforme des études de santé et des cours mis en ligne pour que les étudiants en PASS puissent suivre en distanciel les UEs de réorientation.

Elle pose la problématique des enregistrements des cours, de la propriété intellectuelle et du droit à l'image.

T. Cortade propose un texte qu'il a rédigé en collaboration avec M. Roze et qui s'affichera sur la plateforme Moodle.

« La crise sanitaire ayant conduit à une généralisation des enseignements à distance, il semble nécessaire de rappeler le cadre réglementaire.

Les étudiant.e.s doivent respecter le droit de la propriété intellectuelle. Ainsi un enseignant.e qui dispense un cours, en utilisant de la captation, une vidéo, ou tout autre supports (présentation power point, diaporama...) via un système de diffusion en ligne dispose d'un droit d'auteur sur le contenu de sa prestation et ce dès la création de sa prestation (article L112.1 du Code de la propriété intellectuelle¹[1]).

Par ailleurs, l'ensemble de l'accès aux différents supports de cours (captation audio, vidéo, accès à l'enseignement en direct, ou en différé, diaporama ... etc) est uniquement réservé aux étudiant.e.s inscrit.e.s.

La diffusion ou l'enregistrement sur toute autre plateforme de tous les supports, pouvant parfois conduire à l'utilisation de l'image de l'enseignant.e. ne sont pas autorisés et sont donc passibles de sanctions pénales ainsi que de sanctions disciplinaires »

2[1] article L112.1 : Les dispositions du présent code protègent les droits des auteurs sur toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

S. Michel indique que cette proposition de texte lui convient mais seulement partiellement car elle ne couvre qu'une partie de sa demande. Elle souhaite une délibération du conseil d'UFR sur la politique mise en œuvre au sein de l'UFR sur l'enregistrement des cours. Elle souhaite un débat sur la problématique des cours enregistrés, de leur usage dans l'avenir pouvant possiblement se substituer à des cours en présentiel.

F. Mirabel pense qu'il est difficile d'imposer une politique de mise à disposition harmonisée des supports de cours, même si la crainte de S. Michel est tout à fait légitime. Un débat semble nécessaire et ce point pourra être développé lors d'un prochain conseil d'UFR.

S. Michel rappelle son attachement à la liberté académique des enseignants. Elle regrette qu'avec la mise en place des PASS et LAS il y ait une asymétrie avec les étudiants en L1 classique et que

l'on exige que les UEs enseignées dans ce parcours le soient uniquement en distanciel pour toute la L1.

F. Ricci se demande si le texte proposé concernant la propriété intellectuelle et le droit à l'image sera signé par les étudiants.

F. Mirabel y est favorable si cela est possible techniquement. L'idée serait que Marc Roze puisse intégrer le texte dans une nouvelle fenêtre à l'ouverture du cours et que l'étudiant soit obligé d'accepter le texte pour pouvoir accéder aux cours mis en ligne.

M. Cheikbossian souhaite informer l'ensemble des membres du conseil d'un problème rencontré via l'outil Zoom. Il semblerait que des étudiants aient été harcelés via leur messagerie privée si bien qu'ils refusent d'allumer leur webcam en cours, ce qui nuit à l'interactivité des cours.

P. Mahenc privilégie la plateforme BBB car ce dispositif est plus sécurisé. Cependant, il rencontre des difficultés avec la taille de certains fichiers qui ne peuvent pas être téléchargés.

F. Mirabel a remarqué également ce problème. Cependant, comme l'UFR n'a pas la main sur cet outil, il suggère de scinder les fichiers en plusieurs parties pour diminuer leur taille.

Point sur l'intégration de l'Ecole de Chimie de Montpellier et de l'Institut Montpellier SupAgro

Au regard de l'Isite, l'université de Montpellier doit évoluer statutairement afin d'intégrer l'école de chimie en qualité d'établissement composante et afin de se rapprocher de l'Institut Montpellier SupAgro.

Des nouveaux statuts doivent être adoptés afin que l'UM devienne un Etablissement Public Expérimental comme le permet une ordonnance de 2018. Avec ces nouveaux statuts, il sera alors possible d'intégrer d'autres établissements pouvant conserver leur personnalité morale.

La volonté est de consolider la visibilité de l'établissement à l'échelle nationale et internationale.

Le calendrier de l'adoption des nouveaux statuts est le suivant :

- Vote des nouveaux statuts en septembre 2021 pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022
- Elections des conseils centraux à l'automne 2021

G. Cheikbossian demande quel est le calendrier de la mise en place des pôles de recherche.

E. Baranes informe que les directeurs des pôles ont été nommés. Cependant il n'a pas eu d'informations complémentaires. Les statuts de l'établissement public à caractère expérimental doivent encore être discutés en septembre 2021. La mise en place de l'établissement et de ses différents conseils sont prévus pour 2022.

S. Michel regrette que les contraintes de calendrier ne permettent pas à la communauté de vraiment discuter et d'échanger. Elle s'interroge sur le principe d'établissement expérimental à statut dérogatoire. Le décret de 2018 ne dit rien sur la nature des dérogations. Ce changement va-t-il modifier le statut des enseignants chercheurs ?

F. Mirabel reviendra sur ce projet lors du prochain conseil d'UFR. Il comprend tout à fait que les membres du conseil souhaitent avoir des informations complémentaires sur cette question.

3. Appel à questions diverses

Aucune question n'étant posée, F. Mirabel propose de passer au point 4 du conseil d'UFR.

4. Approbation du PV du 08 décembre 2021

Aucune remarque n'étant faite, le point est soumis au vote.

(1 Abstention, 24 pour, avis favorable)

5. Modification des MCC 2020-2021

Situation 1 : modification des MCCs votées le 1/09/2020 pour les UEs n'ayant qu'un contrôle terminal (car seulement du CM) et pour lesquelles les enseignants souhaitent proposer une évaluation des connaissances en contrôle continu, plus cohérente avec des enseignements réalisés en distanciel.

Situation 2 : modification des MCCs en cas d'impossibilité d'organiser les examens en présentiel dans le cadre du calendrier voté : passage en contrôle continu et organisation des examens en distanciel.

(25 pour, avis favorable à l'unanimité)

6. Co-accréditation avec l'IAMM et l'Institut Agro-Montpellier SupAgro pour le Master mention ECONOMIE parcours Economie et développement agricole et Evaluation économique et adaptation changement climatique

La DGESIP a demandé à l'Institut Agronomique de Montpellier de se rapprocher de certains parcours des masters de l'UFR Economie afin de raccrocher certains de leurs masters « suspendus » (M2) à nos masters.

Cela concerne le master Mediterranean Farming System Design for a Sustainable food-system (MIDAS) avec le parcours Evaluation Economique et adaptation au Changement Climatique (EECC) de la mention Economie. Cela concerne aussi le master Développement Agricole Territorial Environnement et Modélisation (DATEM) avec le parcours Economie et Développement Agricole de l'environnement et de l'alimentation de la mention Economie.

Il sera nécessaire d'établir une co-accréditation avec l'IAAM au niveau de mention Economie.

H. Rey-Valette précise que ce rapprochement n'occasionne aucun coût supplémentaire pour l'UFR.

Concernant le nouveau parcours Évaluation économique et adaptation au changement climatique, E. Lavaine indique que le rapprochement avec le parcours MIDAS de l'IAMM est une opportunité car c'est un master tourné vers l'international dont les enseignements sont dispensés en anglais.

Le prochain master EECC n'avait plus de co-accréditation contrairement à l'actuel I3P. Cela implique une maquette de transition pour le M1 EECC qui entrera en vigueur en septembre 2021.

- Cours de méthode de prospective et climat à dispenser anglais (A. Nguyen)
- Modélisation d'accompagnement dispensé par l'IAMM mais sans ECTS.

Le fait de transformer le cours de A. N'Guyen en anglais permettra aux étudiants de la Faculté d'Economie de suivre en M2 à partir de 2022/2023 les cours du master MIDAS dispensés en anglais.

La future maquette du M2 à partir de 2022/20223 devra intégrer :

- Prospective et climat – 15h CM – 3 ECTS
- Modélisation d'accompagnement face aux aléas climatiques – 15h CM – 2 ECTS.

Concernant le rapprochement du parcours ECODEVA avec le parcours DATEM, Ph. Mahenc ne s'y oppose pas dans la mesure où cela n'engendre pas de coût supplémentaire pour l'UFR.

Ce rapprochement concernerait deux cours (analyse prospective des impacts du changement climatique et jeu d'acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles).

Mme Rey Valette ajoute que le rapprochement pour les deux parcours est une vraie opportunité d'amélioration de la visibilité à l'international.

(25 pour, avis favorable à l'unanimité)

7. REH 2020-2021

Le REH et ses plafonds UM 2020/2021 ont été approuvés par le CA du 16 novembre 2020. Le cadrage général et ses principes votés pour 2016/2017 n'ont pas évolué. Conformément au cadrage général "dans le cadre du nombre d'heures reconnues à chaque UFR, école et institut, il appartient à chaque conseil d'UFR, école et institut, pour ce qui est des activités pédagogiques, de définir le volume horaire associé à chacune des missions."

Sont éligibles les enseignants de l'Université ainsi que les PRAG et PRCE de l'Université.

Modifications du REH votées par les instances :

REH Recherche : il a été acté d'intégrer dans le cadrage des Primes de Charge Administrative (PCA) les missions réalisées dans le cadre des responsabilités en lien avec la Recherche (R40 / R42 / R32). Seules les missions du

R43 sont proposées sous forme de décharges non compatibles avec les heures complémentaires.

REH HANDICAP : en ce qui concerne la mission « Enseignant Relais Handicap », elle est reconnue sous forme d'une PA afin que l'Établissement valorise les enseignants impliqués dans le suivi des étudiants en situation de handicap (I20).

REH Central : il en va de même pour certaines missions qui sont exercées au titre de l'établissement : Référent qualité, Référent PIX (P37), il est acté de les intégrer dans le cadrage des PCA.

Tous les changements figurent en rouge dans le fichier qui a été transmis aux membres du conseil.

Les missions nouvellement ajoutées sont les suivantes :

- Responsabilité de la LAS.
- Modification de l'intitulé « responsable du projet accréditation master » en « responsable mise en place master mention nouvelle accréditation »

F. Mirabel attire l'attention des membres sur une erreur figurant dans le tableau qui a été transmis La rubrique UE à effectifs importants concerne les cours allant de la L1 au M1. Cela a été acté l'année dernière.

E. Lavaine demande quels sont les cours à plus de 500 étudiants à part ceux de la L1.

F. Mirabel confirme que seuls les CM de L1 sont concernés par des effectifs supérieurs à 500 étudiants.

F. Ricci se demande, au vu du contenu des tableaux, pourquoi la personne en charge de la Licence accès Santé (LAS) bénéficie d'autant d'heures que la personne en charge des L1.

F. Mirabel précise qu'il y a un travail important spécifique pour la LAS, avec des réunions chaque semaine pour suivre les cohortes des PASS et des LAS et pour l'organisation des études en santé dans le cadre de la réforme. Il indique également qu'il y a deux responsables LAS qui pourront se partager le volume horaire pour le travail fourni. Il rappelle que la LAS englobe plusieurs années de licence.

F. Ricci suggère qu'une ligne soit ajoutée au tableau pour clarifier que les 20HETD sont attribués pour la LAS dans sa globalité.

F. Ricci se questionne également sur la prime « responsabilité mise en place Master » qui se cumule avec la prime responsable master.

M. Mirabel indique qu'il s'agit d'une prime transitoire dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation. Il y a un important travail pour mettre en place les masters afin d'organiser les cours et de coordonner les discussions avec les enseignants.

F. Ricci demande à ce qu'il soit mentionné dans le PV que cette prime est temporaire.

S. Michel souhaite préciser que le coût de maquette LAS pour l'UFR est nul.

G. Cheikbossian s'étonne que des heures soient attribuées au titre de « responsable de projet » alors qu'aucun rapport/bilan de ces actions n'est diffusé auprès de la communauté enseignante. Il illustre son propos en évoquant la ligne « chargé.e de mission vie étudiante ».

De même, il ne comprend pas pourquoi la responsabilité DU donne droit à 54HETD alors que 10HETD seulement sont octroyées pour les responsables de master.

F. Mirabel rappelle que les DU rapportent de l'argent à l'UFR puisqu'un prélèvement important est effectué sur les excédents budgétaires de ces DU ; les 54 heures correspondantes sont auto-financées par les DU. Concernant les Masters, F Mirabel précise que les responsables master ont droit à 10HeTD par responsabilité de parcours auxquelles s'ajoutent les heures au titre de l'étude des dossiers (5HeTD par tranche de 30 dossiers), les heures d'encadrement de stages, les heures liées aux conseils de perfectionnement si le responsable de Master l'organise.

Concernant le REH alloué à la mission vie étudiante, F. Mirabel indique que P. Lectard a effectué un travail très important visant à restructurer et dynamiser la vie étudiante au sein de la Faculté.

P. Lectard rejoint G. Cheikbossian sur le fait qu'il doit y avoir un compte rendu du travail effectué dans le cadre de cette mission. Elle propose de faire au cours d'un prochain conseil d'UFR, un compte rendu sur ses missions de chargée de vie étudiante.

(1 abstention, 24 pour, avis favorable)

8. Subvention pour l'organisation de la session CNU 05 en mai 2021

F. Ricci informe que la session de printemps de la section CNU 05 qui gère l'accès aux carrières d'enseignants-chercheurs se déroulera à Montpellier. Cette manifestation permet d'harmoniser et échanger sur les critères d'évaluation d'avancement de carrière. La rencontre se tiendra sur 3 jours en mai prochain.

A ce titre, il est demandé à l'UFR une subvention pour l'organisation d'un buffet pour environ 50 personnes. L'Université Montpellier Paul-Valéry financera le deuxième déjeuner et l'Université de Montpellier prendra en charge une pause-café.

Les rencontres se tiendront sur le site saint Charles, plus proche du centre-ville, mais il est tout à fait possible d'organiser une journée sur l'UFR si les collègues le souhaitent.

M. Mirabel propose une subvention de 1000€ et mettra à disposition les kakemonos de l'UFR.

(25 pour, avis favorable à l'unanimité)

9. Demande de domiciliation de l'association étudiante BDEEM

F. Mirabel remercie P. Lectard et C. André pour leur implication dans la vie étudiante et dans la création de l'association étudiante.

P. Lectard présente l'association et précise que le projet a été porté par 6 étudiants dans le cadre de l'UE engagement étudiant.

Les statuts de l'association ont été déposés en Préfecture. Il convient désormais de faire voter par le conseil la domiciliation de l'association à la Faculté.

Cette association a pour objet de :

- promouvoir l'entraide et la camaraderie entre les étudiants de l'UFR
- favoriser la culture avec l'organisation de différents événements
- développer un sentiment d'appartenance
- dynamiser la vie étudiante

L'association se compose de membres actifs bénévoles et de membres adhérents.

P. Lectard précise que les étudiants porteurs du projet espèrent à court terme organiser une assemblée générale afin de présenter l'association aux étudiants. Ils sont dans une démarche inclusive et espèrent pouvoir attirer le maximum d'étudiants.

(Avis favorable à l'unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.